

échos



1 >

Infos CRA

3 >

**Evaluation du 3^{ème} plan autisme
dans la perspective de l'élaboration
d'un 4^{ème} plan**

5 >

Infos... À lire...

7 >

Acquisitions au Centre de Documentation

Formation des aidants familiaux

Action 2-2017 / CRA Champagne-Ardenne – ANCRA – CNSA

Dans le cadre de l'action 2 de la formation des aidants familiaux des personnes avec autisme, nous avons proposé des parcours thématiques distincts (enfance-adolescence, âge adulte, syndrome d'Asperger). Malgré cet aménagement, les inscriptions reçues à ce jour ne nous permettent pas de proposer le parcours en direction des personnes porteuses du syndrome d'Asperger et le parcours sur l'âge adulte. De même, nous sommes contraints de mutualiser les inscriptions des différents départements au sein d'une offre regroupée à l'échelle des

territoires de santé : Marne-Ardennes et Aube-Haute-Marne.

→ **Marne-Ardennes** : 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre, 14 décembre 2017

→ **Aube-Haute-Marne** : 19 septembre, 17 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2017

Programmes en ligne :

www.cra-champagne-ardenne.fr

Inscriptions au CREAI - 03 26 68 35 71
chalons@creai-grand-est.fr



Commissions thématiques

« Autisme familles/professionnels »

Les commissions thématiques sont des groupes de réflexion et de travail sur tous les thèmes touchant à l'activité sociale et médico-sociale. Suivant leur thème, ces groupes peuvent accueillir des professionnels et des familles et usagers, des bénévoles et autres intervenants auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

Leur vocation est d'améliorer la connaissance entre les structures, de faciliter la reconnaissance des initiatives et pratiques originales développées en différents points du territoire régional et de faciliter la mutualisation des compétences et des expériences.

Les commissions thématiques se rencontrent 3 à 4 fois par an, sur une demi-journée, et peuvent déboucher sur différents types

de travaux et/ou réflexions tels que des journées régionales, des études, des outils. La participation à ces groupes est gratuite (inscription obligatoire). Lieu : CREAI Châlons

Prochaines rencontres - « Autisme familles/professionnels »

→ 9 octobre 2017 - 14h-16h30 : « *La vie affective et sexuelle des personnes avec autisme (les difficultés rencontrées, la place de l'accompagnement)* »

→ 4 décembre 2017 - 14h-16h30 : « *Les plateformes de diagnostic autisme de proximité (fonctionnement, retour d'expériences, avec invitation de professionnels des plateformes de la Marne, Haute-Marne et des Ardennes)* »

Parution du décret relatif aux CRA

Décret n° 2017-815 du 5 mai 2017 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des centres de ressources autisme (JORF n° 0108 du 7 mai 2017)

Le présent décret définit les règles de fonctionnement des centres de ressources autisme, qui exercent leurs missions auprès des enfants, des adolescents et des adultes présentant un trouble du spectre de l'autisme, de leur entourage, des professionnels qui assurent leur suivi et de toute personne intéressée.

Il prévoit la constitution d'au moins un centre par région. Lorsque plusieurs centres sont constitués au sein de la même région, ils mettent en œuvre une coordination formalisée. Le texte détermine les conditions minimales de fonctionnement des centres en termes de personnels et d'organisation. Il prévoit notamment la participation des usagers, notamment des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme ou de leurs familles, à l'activité et au fonctionnement des centres en instituant au sein de chacun d'entre eux un conseil d'orientation stratégique au sein duquel ils sont représentés.

Décret en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/5/2017-815/jo/texte>

Rapport de Josef Schovanec sur le devenir professionnel des personnes avec autisme – mars 2017

Ségolène Neuville, secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, s'est vue remettre le 16 mai 2017 le rapport produit par Josef Schovanec (écrivain et philosophe autiste) concernant l'accès à l'emploi et à l'enseignement supérieur des personnes autistes.

Cette mission, annoncée lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 19 mai 2016, doit permettre aux groupes d'élaboration du 4ème Plan Autisme de disposer de propositions éclairées sur l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes autistes, à tous les niveaux du spectre.

Dans son rapport, Josef Schovanec évoque de multiples initiatives locales ainsi que des modèles fonctionnant à l'étranger, qu'il appelle à adapter au système français. Ses recommandations s'articulent notamment autour de cinq axes principaux :

- Combattre les représentations négatives de l'autisme
- Faciliter l'accès aux études secondaires et supérieures
- Adapter et réformer les stages et la formation professionnelle
- Faciliter l'inclusion professionnelle des personnes autistes
- Faire émerger un centre national dédié à la connaissance de l'autisme et de ses spécificités.

Rapport en ligne : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_josef_schovanec.pdf

Evaluation du 3^{ème} plan autisme dans la perspective de l'élaboration d'un 4^{ème} plan

Compagnon Claire, Corlay Delphine (IGAS), Petreault Gilles (IGEN)

Par lettre du 22 Juillet 2016, la ministre des affaires sociales et de la santé et la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion ont saisi l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) pour conduire, en lien avec l'Inspection générale de l'Education Nationale (IGEN), une mission relative à l'évaluation du 3^{ème} plan autisme 2013-2017. Selon les termes de la lettre de mission, « le 3^{ème} plan autisme 2013-2017, lancé le 2 mai 2013, a permis des avancées certaines dans l'évolution du diagnostic et de l'accompagnement des personnes avec autisme ».

Il a « bénéficié d'un budget spécifique de 205M€, dont 195M€ pour le secteur médico-social. (...) Lors de la Conférence nationale du Handicap du 19 mai 2016, le Président de la République a annoncé qu'un 4^{ème} plan autisme verrait le jour à l'issue du 3^{ème}. C'est dans cette perspective qu'une évaluation du 3^{ème} plan doit être menée sur les cinq axes qui le composent.

La mission examinera également les modalités de répartition des crédits de ce plan et dressera le bilan de leur consommation. »

Outre l'évaluation des avancées réalisées à l'issue du 3^{ème} plan, il a été demandé à la mission de dégager les principales orientations d'un prochain plan autisme.

Synthèse – Extraits

Le 3^{ème} plan autisme succède à 2 plans (2005-2007 puis 2008-2010) ; il reprend une grande partie des objectifs du deuxième plan et consolide ainsi les principes de l'action publique en matière de prise en charge de l'autisme. Il comporte 5 axes, prévoit la gouvernance du plan, et comporte 39 actions (dont 37 initiales et 2 ajouts en cours d'exécution du plan) :

- Axe 1 : diagnostiquer et intervenir précocement ;

- Axe 2 : accompagner tout au long de la vie ;
- Axe 3 : soutenir les familles ;
- Axe 4 : poursuivre les efforts de recherche ;
- Axe 5 : former l'ensemble des acteurs.

Le plan est par ailleurs doté de moyens de l'ordre de 205,5M€, effort financier qui dépasse celui initialement inscrit dans le 2^{ème} plan.

La mission établit les constats suivants :

► Le 3^{ème} plan, qui a pour fondement les recommandations de bonnes pratiques, constitue une référence pour les acteurs nationaux et territoriaux, mais il pâtit de plusieurs fragilités dans sa construction et sa gouvernance

► Le 3^{ème} plan structure la politique publique des parcours avec des résultats très hétérogènes

► Le 3^{ème} plan n'a pas établi un cadre solide d'action concernant les adultes et les familles, si bien que les réalisations en matière d'intervention pour les adultes sont non seulement très en retard et insuffisamment diversifiées, mais celles à l'égard des familles sont trop éloignées de leurs attentes

► Au final, le bilan de l'application du 3^{ème} plan est contrasté : il a permis une structuration de la politique publique de l'autisme en France et a bénéficié dans sa gouvernance, de la création des ARS, mais les recommandations de bonnes pratiques demeurent contestées dans certains établissements sanitaires et médico-sociaux, et parfois mal appliquées

► L'impulsion nationale de la politique et la mise en œuvre des mesures du plan par les ARS (évaluation, conditionnement des financements supplémentaires, plans d'amélioration de la qualité, etc.) et l'action de formation, devraient être notamment



poursuivies. Un effort sera nécessaire pour faire bénéficier d'interventions adaptées au plus grand nombre, associant individualisation des interventions, généralisation de celles-ci, et construction de parcours accompagnés sur les territoires.

Pour la mission, la construction d'un 4^{ème} plan devra viser plusieurs objectifs :

► Favoriser une meilleure inclusion de l'autisme dans la politique générale du handicap afin que les spécificités du handicap et sa prise en compte dans un plan n'aboutissent pas à une exclusion des dynamiques générales portées par les ministères (développement du répit, emploi accompagné, habitat inclusif ou résidences sociales, etc.). Une volonté de trop forte spécification pourrait pénaliser la prise en charge des autistes, il s'agit donc d'assurer sa prise en compte dans les politiques générales, avec des financements supplémentaires ;

► Veiller à l'avenir à ne pas disjoindre la question de l'autisme des autres troubles cognitifs et comportementaux, volontiers regroupés aujourd'hui sous le terme troubles du neurodéveloppement, dans un souci d'équité et aussi pour ne pas mettre en œuvre, une prise en charge inadaptée des troubles associés, des diagnostics tardifs (par crainte d'erreur quand les symptômes peuvent renvoyer à différents types de

troubles neuro-développementaux), et un sur-diagnostic d'autisme pour assurer l'accès aux prestations et prises en charge ;

► Insérer encore plus étroitement la politique de l'autisme dans la politique sanitaire et l'offre de soin : les personnes autistes doivent pouvoir bénéficier des soins somatiques de même qualité que les personnes non autistes, et l'autisme ne doit pas devenir un facteur d'exclusion de ces soins. En outre, avant que s'installent incapacités et handicaps, l'enjeu est de donner accès à des soins rapides et de qualité permettant de limiter l'installation d'incapacités ;

► Faire toute sa place au droit à l'éducation et aux apprentissages, la recherche de qualité des interventions médico-sociales à l'égard des personnes avec autisme ne doit pas entraîner un renoncement à l'inclusion scolaire et sociale, à tous les âges de la vie. Ainsi, l'inclusion en milieu ordinaire doit rester un objectif commun à tous les acteurs, l'intervention médicosociale étant au service de cet objectif.

Rapport en ligne :

http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2016-094R_Autisme_Tome_1.pdf

Annexes :

http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2016-094R_tome_2_.pdf



Retrouvez le CRA sur Facebook :

<http://www.facebook.com/CentredeRessourcesAutisme.CRACampagneArdenne>

...et sur le site internet : www.cra-champagne-ardenne.fr

La commission scientifique internationale sur l'autisme se réunit au Ministère des Affaires sociales et de la Santé dans la perspective de l'élaboration d'un 4^{ème} Plan Autisme

A l'invitation de Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, la commission scientifique internationale sur l'autisme s'est réunie au Ministère des Affaires sociales et de la Santé pour une journée de réflexion autour de l'élaboration du 4^{ème} Plan Autisme.

La commission scientifique internationale, qui regroupe également des spécialistes français, a pour mission de faire des propositions pour améliorer l'accompagnement des personnes vivant avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans l'ensemble des dimensions de leur existence. Lors de cette journée d'échange, qui a eu lieu au lendemain de la journée mondiale de sensibilisation à l'Autisme (2 avril), la commission a étudié des pistes pour améliorer le diagnostic des personnes autistes, l'accompagnement, l'inclusion sociale et citoyenne, le soutien aux familles et la recherche.

Les grandes orientations issues de ces travaux seront travaillées dans le cadre de l'élaboration du 4^{ème} Plan Autisme, lors de commissions réunissant les associations de personnes et leurs familles, les membres du comité de suivi du plan Autisme et l'ensemble des administrations et collectivités concernées, sous l'égide du Secrétariat général du Comité interministériel du handicap (CIH), et en lien avec l'INSERM.

Le contenu de la réunion de la commission sera rendu public prochainement sur le site gouvernemental dédié à l'autisme www.autisme.gouv.fr, dans un souci de transparence vis-à-vis des personnes, des familles et des acteurs nationaux de référence.

<http://social-sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiqués-de-presse/article/la-commission-scientifique-internationale-sur-l-autisme-se-reunit-au-ministere>

Projet SantéBD

Des fiches gratuites pour expliquer la santé avec des mots simples



L'association CoActis Santé propose des fiches en images destinées à faciliter l'accès aux soins des personnes handicapées.

Elles décrivent les consultations médicales, dentaires, paramédicales et hospitalières. L'objectif est de faciliter la préparation de ces consultations et de créer un véritable dialogue patient-professionnel au cours du rendez-vous permettant ainsi un meilleur suivi médical dans le temps. Cet outil est personnalisable pour s'adapter aux différents types de handicap et est gratuit pour être accessible à tous.

Les fiches sont téléchargeables gratuitement sur le site : santebd.org ainsi que sur l'application SantéBD disponible sur Google Play et sur l'Apple Store.

Projet çATED pour tes dents

Un projet de recherche appliquée menée en collaboration entre l'Université de Nantes, l'ADAPEI 44, Agir et Vivre l'Autisme, La Chrysalide et le dispositif ULIS Ecole de l'école de la Tilleulière.

Le projet « çATED pour tes dents » a été développé afin d'accompagner les enfants avec autisme et les adultes qui l'entourent (professionnels et parents) dans l'apprentissage du brossage des dents et dans la préparation d'une visite chez le dentiste. En effet, la santé bucco-dentaire des enfants avec autisme ou avec TSA (Troubles du Spectre Autistique) reste un domaine de recherche spécifique et un enjeu sur le terrain auprès des familles et professionnels.

<http://www.firah.org/centre-ressources/cated-pour-tes-dents.html>

Recueil national des contenus de formations en travail social en matière d'autisme

Instruction n° DGCS/SD4/2017/44 du 6 février 2017 relative au recueil national des contenus de formations délivrés pour les quatre diplômes suivants, en matière d'autisme : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé ; Diplôme d'Etat d'Educateur pour

Jeunes Enfants ; Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur ; Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique.

La présente instruction s'inscrit dans la continuité de l'instruction N°DGCS/SD4/2015/ 267 du 31 juillet 2015 relative au recueil national des contenus de formations délivrés pour les 4 diplômes suivants, en matière d'autisme :

- Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) ;
- Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE) ;

- Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME) ;
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP).

Elle précise les modalités de restitution des recueils d'informations réalisés, aux établissements de formation ainsi que les suites à donner par ces établissements de formation

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/03/cir_41995.pdf

À lire...

Prise en charge de personnes handicapées dans des établissements situés en dehors du territoire national

CAMPION C.-L., MOUILLER P. Sénat, Commission des affaires sociales, 2016

Près de 6 800 personnes handicapées, dont 1 451 enfants, sont actuellement prises en charge dans un établissement en-dehors du territoire national, en Belgique pour la très grande majorité. La commission des affaires sociales du Sénat a souhaité apporter des éléments de réponse aux multiples questions posées par ce phénomène. Au-delà de la dimension financière de la prise en charge, intégralement assumée par les pouvoirs publics français, les deux rapporteurs de la mission d'information se sont penchés sur les modalités de suivi et sur le contrôle de la qualité des établissements wallons accueillant des personnes françaises. Interpellés par les raisons qui motivent ces départs à l'étranger (qui peuvent être choisis ou subis), ils ont également souhaité tracer quelques perspectives d'amélioration de l'offre médico-sociale destinée aux personnes handicapées en France.

<https://www.senat.fr/notice-rapport/2016/r16-218-notice.html>

Appui au dispositif visant à mettre un terme aux 'départs forcés' de personnes handicapées en Belgique

Christian DUBOSQ. IGAS, décembre 2016

L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a été saisie le 3 décembre 2015 par la Ministre en charge des affaires sociales afin d'assurer le suivi et l'évaluation, avec des points réguliers, de la mise en oeuvre du dispositif visant à mettre un terme aux « départs non souhaités » de personnes handicapées en Belgique, et plus précisément en Wallonie. L'instruction du 22 janvier 2016 définit les modalités de ce plan qui bénéficie d'une enveloppe de « crédits d'amorçage » de 15M€. Selon cette instruction, en complément des dispositions de l'accord-cadre signé le 22 décembre 2011 entre la France et la Wallonie, « des actions doivent également être menées pour favoriser le développement de réponses adaptées sur le territoire français » « pour prévenir et éviter des départs non souhaités ». Ce plan s'inscrit dans le contexte des évolutions en cours des politiques du handicap, et particulièrement de celle d'« une réponse accompagnée pour tous ».

Un an après cette instruction, la mission évalue les modalités de la mise en place de ce plan. Elle formule des recommandations pour améliorer l'efficacité des politiques engagées.

http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2015-173_R_.pdf

TCC dans l'autisme et le retard mental. Aider l'adulte à s'épanouir

MURAD Ayman. Elsevier Masson, 2017. 256 p.



Les personnes ayant un trouble du spectre autistique (TSA) avec retard mental, ou un retard mental isolé, souffrent plus fréquemment que le reste de la population de désordres psychiques caractérisés, tels que l'anxiété, la dépression et les colères explosives, ou de difficultés liées au handicap. Ces situations entraînent une souffrance psychique face à laquelle les professionnels se trouvent souvent démunis, ne sachant comment utiliser leurs connaissances en psychothérapie pour soulager leurs patients. En effet, cette population éprouve fréquemment des difficultés dans l'échange, notamment pour exprimer ses émotions. Après avoir présenté les notions cliniques propres aux TSA et au retard mental à l'âge adulte, l'auteur expose les principes généraux des thérapies comportementales et cognitives, puis il détaille les TCC appliquées aux champs prédéfinis.

Apprendre les habiletés sociales

CASSÉ Agnès, GARIN Thierry. De Boeck, 2016. 109 p.



Ce guide, facile d'utilisation, propose 130 exercices ludiques (et leurs variantes), créés et éprouvés dans la pratique quotidienne. Depuis les pré-requis jusqu'à un niveau élevé d'habiletés sociales, il décrit en détail et avec force illustrations les jeux collectifs qui permettront aux professionnels de développer de façon agréable les habiletés sociales d'enfants présentant des difficultés à interagir avec les autres. Les auteurs ont créé ces exercices ludiques à partir d'un travail rigoureux, ciblé sur les difficultés typiques des enfants TSA et TED : regard, attention conjointe, écoute, gestuelle, prosodie, empathie, théorie de l'esprit, émotion, conversation, jeux de récréation, scénarios sociaux, jeux fictionnels et symboliques.

Améliorer les habiletés sociales

CASSÉ Agnès, GARIN Thierry. DeBoeck Supérieur, 2016. 152 p.



Cet ouvrage propose plus de 100 nouveaux ateliers d'entraînement aux habiletés sociales, présentés sous la forme de jeux. Ces ateliers s'adressent aux enfants qui ont déjà intégré les pré-requis aux habiletés sociales (notamment le regard et le toucher) que nous avons présentés dans le précédent tome. Chaque atelier est décrit avec précision, avec : sa durée ; le matériel nécessaire ; les consignes détaillées ; le nombre de participants ; les compétences visées ; les points sur lesquels le thérapeute doit porter son attention. De nombreuses photographies de séances vous donneront une idée visuelle de la façon dont se mettent en place et se déroulent les ateliers.

L'intervention précoce pour enfants autistes

MOTTRON Laurent. Mardaga, 2016. 256 p.



Aux antipodes de la psychanalyse comme des techniques d'inspiration behavioriste, et dépassant la question de l'efficacité des « marques » d'intervention (Lovaas, ABA, Denver, etc.), cet ouvrage a l'ambition de refonder l'intervention précoce intensive pour les enfants autistes d'âge préscolaire. Ancré dans les neurosciences cognitives de l'autisme, il renouvelle d'abord notre compréhension des signes autistiques précoces. Il dissèque ensuite fondements, techniques et résultats de l'intervention contemporaine cherchant à réduire ces signes, puis fournit les principes d'une éducation fondée sur les forces des autistes, ce qu'on doit viser à changer chez eux, et comment on pourrait le faire, et ce qu'on ne doit pas chercher à changer. Il se termine par des propositions d'organisation de l'intervention au niveau des systèmes éducatifs et de santé.

Explorer les sentiments : l'anxiété

ATTWOOD Tony. AFD, 2017. 104 p.



Le programme de thérapie comportementale et cognitive « Explorer les sentiments » a été conçu par l'auteur pour être à la fois très structuré, intéressant et efficace dans le contrôle cognitif des émotions.

Chaque enfant reçoit des informations et se voit proposer des activités pour explorer les émotions telles qu'être content, calme, anxieux et en colère. Il a aussi la possibilité d'enregistrer ses commentaires personnels et des réponses à ses questions. A la fin de chaque atelier le suivant est expliqué aux enfants.

Le programme a été conçu comme un traitement des problèmes liés à un trouble anxieux ou de gestion de la colère chez des enfants avec un syndrome d'Asperger. Il peut tout aussi bien être utilisé avec des enfants présentant un autisme « de haut niveau » ou d'un TED.

OUEST : Outil d'Évaluation des Structures du Temps

MAINVILLE Johanne, DI LILLO Sonia, POIRIER Nathalie, PLANTE Nathalie. PUQ, 2015. 142 p.



L'OUEST est un outil d'évaluation permettant d'identifier les caractéristiques de la structure du temps dont ont besoin les personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou certaines

personnes présentant une déficience intellectuelle (DI), puisque l'efficacité d'une telle structure repose sur l'individualisation.

Le but de l'OUEST est donc d'aider les intervenants et les professionnels travaillant auprès de ces personnes à déterminer le type d'horaire le plus adapté à leurs besoins et à leurs capacités et de l'implanter dans leur milieu de vie, favorisant ainsi leur autonomie et, conséquemment, leur qualité de vie.

Dépourvu

GRONDIN Victoria. Hurtubise, 2016. 172 p.



Imaginez un instant un univers où les rôles sont inversés. L'intégralité de la population est née avec un trouble du spectre de l'autisme. La société est parfaitement organisée, conçue en fonction

des besoins de ses individus.

Ensuite, il y a vous, tout petit vous, qui venez au monde. Vous êtes, dans notre monde à nous, parfaitement normal. Par contre, dans cette histoire, vous êtes handicapé. Un cas lourd, difficile à encadrer. C'est le monde à l'envers.

C'est la réalité compliquée de Guillaume, jusqu'à ce qu'il fasse la rencontre de Grace, la seule personne en mesure de le comprendre.

Ben et les habiletés sociales : Les émotions



LEMARIE Sophie, THOREL Marie-Vincente, KERNUNIA Lyza (ill.), AFD, 2016. 24 p.

« Salut ! Je m'appelle Benjamin mais tout le monde m'appelle Ben.

J'ai 9 ans, j'aime beaucoup les dinosaures et les moyens de transport, surtout les trains ! J'ai un petit problème : je ne sais pas trop comment faire avec les autres. Je n'ai pas beaucoup d'amis et je fais parfois des choses qui leur paraissent bizarres... J'essaie de comprendre comment je dois me comporter dans la vie de tous les jours. Ça pourrait peut-être t'aider toi aussi ? »

Ben et les habiletés sociales : La posture



LEMARIE Sophie, THOREL Marie-Vincente, KERNUNIA Lyza (ill.), AFD, 2017. 24 p.

« On n'arrête pas de me dire : « Fais pas ci » ; « te tiens pas comme ça » ; « tu dois pas faire ça »... On me

dit toujours ce que je ne dois pas faire mais ... Qu'est-ce que je dois faire ??? »

Le second livre de la collection 'Ben et les habiletés' montre différentes situations où Ben se demande comment se tenir et ce qu'il doit faire.

Guide des émotions

MAR Romera. Akros



(35 cartes + guide pédagogique à télécharger)

Jouer à découvrir les émotions est le premier pas pour commencer à développer

la conscience émotionnelle, réussir à se contrôler et se réguler soi-même.

Ce jeu est utile pour apprendre à identifier ses propres émotions, mais aussi pour reconnaître celles des autres et prendre les bonnes décisions quant au comportement à adopter.

CRA - Missions Diagnostic & Evaluation

Service de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent

CHU de Reims, Hôpital Robert Debré

Lundi au Vendredi : 9h-18h

CRA - Missions Documentation, Information & Formation, Études

CREAI Grand Est

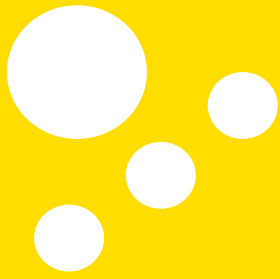
Cité administrative Tirlet - 5 rue de la Charrière - Bât. 3

51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Horaires du centre de documentation du CRA

Lundi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 13h-17h

Mardi et vendredi : 9h-12h / 13h-16h



CRA

CHU de Reims

Service de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent

MISSIONS DIAGNOSTIC & EVALUATION

Hôpital Robert Debré

Avenue du Général Koenig

51092 Reims cedex

Tél. : 03.26.78.39.67

**MISSIONS DOCUMENTATION,
INFORMATION & FORMATION, ETUDES**

CREAI Grand Est

Cité administrative Tirlet - 5 rue de la Charrière - Bât 3

51036 Châlons-en-Champagne cedex

Tél. : 03.26.68.35.71 / Fax : 03.26.68.53.85

E-mail : accueil@cra-champagne-ardenne.fr

Site Internet : www.cra-champagne-ardenne.fr